

Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 46 octobre – novembre – décembre 2005

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

**Vous
souhaitez
participer
à la «Lettre
aux habitants» ?**

Envoyez vos articles et photos
à Jacques NIFFLE,
av. Bel-Air, 25/5,
1180 Uccle.

La radio
des Ucclois
Radio 1180

le lundi
de 18 à 20 h

FM 87.7

av. Carsoel 34, 1180 Uccle
Tél & Fax : 02 374.22.37

sommaire

- Éditorial 2
- Commentaire sur la 1^{ère} phase
du Plan communal de mobilité ucclois 3
- Mauvaise période pour les nicheurs ! 8
- Promenez-vous sur les chemins du Kauwberg 8
- Le site du Keyenbempt va faire peau neuve 9
- Bientôt des bulles à verre à deux destinations 11
- Projet de déplacement du chemin des Pâturins 11
- Plateau Engeland, enquête publique 12
- Ce que chacun de nous peut faire, dès
maintenant, pour protéger l'environnement 13
- Écoutez « RADIO 1180 » ! 14
- Avis à nos lecteurs non abonnés
et non donateurs 14
- Courrier des lecteurs 15

Éditorial

Il faut changer de cap !

Une délégation de l'ACQU a été reçue le 24 octobre dernier par l'Échevin des Travaux publics d'Uccle, Marc COOLS, assisté de son Ingénieur en chef, Luc PARMENTIER, en présence du bureau d'études TRITEL chargé d'élaborer le projet de Plan Communal de Mobilité d'Uccle (PCMU).

Notre association et, surtout, son groupe de travail « Mobilité », efficacement présidé par Alain THIRION, se sont fort investis pour développer une philosophie citoyenne sur ce problème, fondamentalement, « de civilisation ».

Le présent numéro de notre trimestriel fait donc écho de cette rencontre, qui s'est finalement assez bien déroulée. Elle a permis un échange constructif d'informations et la perspective de nouvelles entrevues avec Monsieur COOLS et ses collaborateurs, ainsi qu'avec le Bureau TRITEL. Je me réjouis de ce nouvel état de fait. La formulation par l'ACQU de certaines critiques à l'égard du PCMU avait heurté le Collège. Reconnaissons que l'une ou l'autre d'entre elles auraient pu être exprimées de façon plus nuancée. Mais le plus important est cette reprise positive du dialogue.

Ceci étant, la « mobilité » reste pour les Ucclois et les Bruxellois en général un sujet sensible, où s'opposent, d'une part, nos dirigeants tiraillés entre des intérêts économiques et politiques relevant du court terme et leur désir de contribuer au bien commun, et, d'autre part, les citoyens et les comités de quartier soucieux de qualité de vie et estimant donc

indispensable de promouvoir notamment une autre manière de se déplacer et de vivre dans notre société.

Le slogan des années 70 « Ma voiture, c'est ma liberté » a vécu. La congestion du trafic routier est là, insupportable, traumatisante et excessivement coûteuse aux plans de l'économie, de la santé publique et de l'environnement. On peut d'ailleurs aussi s'inquiéter du réel processus de déshumanisation qu'elle implique, quand on voit ces trop nombreux automobilistes qui, bénéficiant d'un relatif anonymat et du confort sécurisant de leur voiture, se comportent de manière peu respectueuse vis-à-vis des piétons et cyclistes, usagers comme eux de la voirie publique. La circulation s'est en effet transformée en un odieux rapport de force, où prévaut la loi du plus fort ! La prolifération des engins 4 x 4 en est un révélateur indiscutable !

Même ceux qui s'opposèrent jadis à la mise en site propre du tram avenue Brugmann (qui devait idéalement relier le parking de dissuasion de la rue de Stalle au métro de la place Louise) reconnaissent aujourd'hui qu'il faut promouvoir les transports publics et rendre leur juste place dans la ville aux piétons et aux cyclistes.

Nous nous réjouissons du rôle moteur de la STIB et de son directeur général, Alain FLAUSCH, ainsi que de l'émergence d'une nouvelle volonté politique (certes minoritaire) de faire face au fléau tant décrié. Mais une chose est sûre : il faut endiguer énergiquement la prolifération incontrôlée

des voitures. C'est une nécessité absolue si nous voulons éviter l'aggravation du « cancer automobile » et du chaos qu'il engendre. Elle passe par une remise en question de nos comportements quotidiens, individuels et collectifs. Pour être un homme et vivre dignement sa condition humaine, il y a d'autres valeurs à cultiver que celles de la cylindrée et de la marque de sa voiture !

Il y a, dans le chef de nombreux hommes politiques et de « citoyens », une véritable corruption des esprits par des références à des valeurs qui n'ont rien à voir avec celles de l'égalité, de la solidarité, de la fraternité et du cœur, indispensables pour préserver un avenir à l'humanité et lui assurer un certain bonheur de vivre.

Il faudrait, entre autres, que nos enfants regardent moins la télé. Comme l'affirmait le cinéaste Olivier GOURMET dans le journal « Dimanche » du 20 novembre dernier sous le titre « La télévision rend les gens débiles » : ... « Le célèbre directeur de TF1, Patrick LE LAY, l'a dit lui-même : Tout l'espace est construit en fonction des publicités. L'esprit du spectateur est formaté pour être totalement réceptif au moment où les spots publicitaires passent ». Ça veut tout dire ! Là, nous ne sommes plus dans le registre du respect, mais bien dans celui de l'exploitation. Cela devient du vil marchandage sur un support qui devrait plutôt instruire et cultiver honnêtement les gens.

L'ACQU est décidée, plus que jamais, à promouvoir des valeurs

humanistes et des actions de citoyenneté responsable. Vivre en ville implique une certaine discipline, une éthique qui privilégie l'intérêt général et la qualité de la vie, pas seulement écologique, mais aussi sociale. Le rejet de l'autre ne peut que déboucher sur des manifestations de violence. Il y a lieu d'être à l'écoute de ceux qui souffrent et d'aider les hommes politiques à voir au delà du court terme (3 ans au maximum, me disait récemment l'un d'eux !), à oser mettre en avant des perspectives nouvelles, moins matérialistes et individualistes, plus humaines et durables.

Dans notre travail quotidien, inspirons-nous de ces hommes et femmes qui ont témoigné ou témoignent encore aujourd'hui d'un profond engagement au service de l'humanité et de l'avenir de nos enfants, quels que soient la couleur de leur peau et leur choix philosophique ou religieux.

*Bernard JOURET
Président*

Commentaire de l'ACQU sur la première phase du Plan Communal de Mobilité d'Uccle (PCMU)

I. La mobilité : un enjeu incontournable et global

Pour se rendre à leur travail, 72 % des Belges utilisent leur voiture. Plus de 300.000 navetteurs se rendent chaque jour à Bruxelles et la moitié d'entre eux doit atteindre le centre de la ville. Les Bruxellois eux-mêmes contribuent grandement à la congestion de la ville par un recours quasi généralisé à la voiture, même pour des déplacements très courts

Uccle ne fait pas exception à cet égard. Tous les matins, on enregistre des kilomètres de bouchons sur les grands axes de pénétration de la commune. Les artères locales sont également de plus en plus fréquentées pour contourner ces difficultés. La densité des établissements scolaires, de certaines fonctions commerciales et écono-

miques, ainsi que le nombre de voitures que possèdent les habitants sur le territoire de la commune contribuent à cette densification du trafic.

Malgré une situation déjà saturée, on constate que le parc automobile ne cesse de croître, de même que le nombre de kilomètres parcourus par an et par véhicule.

Ne pas agir aujourd'hui, c'est :

- courir à l'étranglement économique d'abord : des échanges commerciaux dynamiques ne peuvent survivre dans un environnement de moins en moins mobile.
- fermer les yeux sur les dommages pour notre environnement et notre santé, c'est accep-

1.



2.



1. La rue de Stalle est une des portes d'entrée au Sud-Ouest de Bruxelles. Les files commencent dès la sortie du Ring à Drogenbos.

2. La rue du Doyenné subit un important trafic de transit aux heures de pointe.

ter l'insécurité des usagers faibles et ses conséquences au point de vue des accidents.

- Accepter l'idée d'une ville déshumanisée, moins conviviale, moins solidaire.

La mobilité est donc devenue un enjeu global, un problème qui ne se résout pas « de lui-même » et qui est devenu une priorité pour les différents niveaux de pouvoir. La mobilité nécessite tout à la fois des aménagements au niveau des voiries, une offre concrète et attrayante pour des modes de transport alternatifs et un véritable changement de mentalité. Pour coordonner tous ces éléments, une planification est nécessaire ; elle doit selon nous associer au maximum les usagers et les habitants à toutes les phases de conception et de décision.

II. État d'avancement du PCMU :

En 2005, la Commune d'Uccle a entamé (avec l'aide financière de la Région) la réalisation d'un plan communal de développement, confié au bureau d'étude TRITEL. Le plan devrait être fini en juin 2006 et comporte trois phases.

La phase 1 établit un état des lieux et un diagnostic des problèmes de

mobilité à l'échelle communale. Il comprend également les objectifs et les principes directeurs qui doivent guider les choix et les aménagements en ce qui concerne la mobilité jusqu'à l'horizon 2020.

Les phases suivantes doivent concrètement proposer des moyens, des solutions et des aménagements (ainsi que leur planification dans le temps et dans l'espace), pour mettre en place ces objectifs généraux et garantir une mobilité durable pour tous à Uccle.

Cette première phase s'est clôturée fin août. Comme le veut la convention passée entre la Commune et la Région, une réunion d'information a été organisée par la Commune le 5 septembre dernier et l'enquête publique s'est tenue du 1^{er} au 30 septembre. L'ACQU a remis un avis critique à cette occasion (dont le texte complet peut être consulté sur son site web). Elle a confronté le plan TRITEL avec le travail réalisé par le groupe Mobilité de l'association, publié en juin 2004 (après une large consultation des habitants et des comités de quartier de la commune) et reprenant un ensemble de propositions en faveur d'une mobilité durable à Uccle.

Dans les conclusions de son avis, l'ACQU demandait de pouvoir rapidement rencontrer les autorités communales concernées et le bureau TRITEL afin de débattre, de confronter et de partager les points de vue et avis sur les enjeux relatifs à la mobilité.

III. Avis de l'ACQU sur la Phase 1 du plan mobilité

Nous avons été reçus le 18 octobre par l'Échevin COOLS, en charge de la Mobilité, en présence des repré-

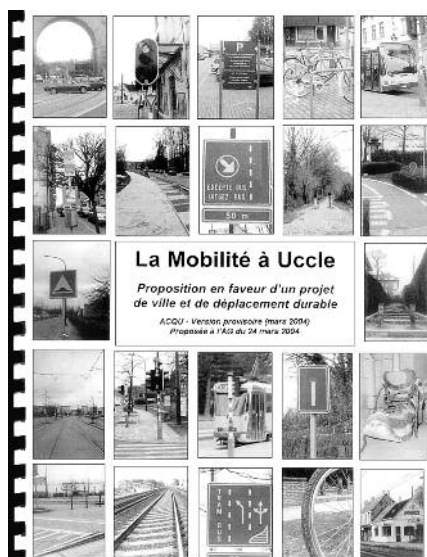
sentants du bureau TRITEL. La réunion fut constructive et nous avons reçu certaines réponses et apaisements par rapport à nos questions et inquiétudes sur le document.

Cependant, nous continuons à croire que le Plan communal, dans sa phase 1, reste trop « timide ». Par endroits, le document de TRITEL donne l'impression d'être un recueil de bonnes intentions, souvent générales, trop floues et manquant d'une hiérarchisation des mesures proposées sous la forme de priorités. Or, un volontarisme et des choix (pas toujours populaires) s'imposent si on ne veut pas hypothéquer l'efficacité et la mise en place de ce plan, mais si l'on souhaite au contraire inscrire la mobilité à Uccle dans une optique de développement durable.

Plutôt que de proposer un compte-rendu complet de la position de l'ACQU sur cette phase 1 et sur la rencontre avec l'Échevin, nous vous présentons 4 thèmes nous paraissant essentiels concernant la mobilité pour Uccle. Nous avons chaque fois résumé la position reprise dans le document établi par TRITEL et approuvé par la Commune, puis avons ajouté notre commentaire et notre lecture critique de ces enjeux.

A. Les transports en commun

Uccle réclame une offre accrue des transports en commun. Selon les autorités communales, il s'agit là de la condition indispensable pour dissuader valablement le trafic de transit. Elles soutiennent les développements envisagés par la STIB dans ses derniers plans (le tram 51 de Stalle à Albert en site propre, le 43 dans Fond'Roy, le renforcement des liaisons vers Forest, Anderlecht



Dossier « Mobilité », réalisé par l'ACQU et présenté à ses différents comités-membres en 2004.

et Boitsfort...); et ceux du RER sur Uccle (haltes au Vivier d'Oie, au Moensberg – avec correspondance entre les 2 lignes –, halte supplémentaire au Lycée Français...). Pour améliorer la vitesse commerciale des transports en commun, en l'absence de sites propres, Uccle prône la fluidification du trafic automobile, entraînant dans son sillage les transports en commun. Uccle estime que ces projets devraient arriver à stabiliser de façon durable la circulation automobile à Uccle. Elle demande enfin que soit évalué le prolongement du métro jusqu'à Uccle.

Pour l'ACQU, ces propositions sont globalement bonnes, mais restent minimalistes. Elles sont même parfois inefficaces.

Parmi l'ensemble des déplacements motorisés, le taux d'utilisation des transports en commun dans des villes comme Vienne, Prague ou Singapour est de 50 %, alors qu'il n'est que de 27 % environ à Bruxelles. Pour se rapprocher de ce taux de 50 %, les autorités communales doivent collaborer de manière plus étroite avec la STIB en vue d'améliorer partout la vitesse commerciale de ses véhicules de surface, y compris

Les bus et transports en commun, lorsqu'ils ne disposent pas de sites propres, sont englués dans le trafic.



à la chaussée de Waterloo et à la chaussée d'Alseberg. À cette fin, le principe de l'absolue priorité des transports en commun doit être retenu. Quant au métro, il s'avère bien trop coûteux, alors qu'exploiter valablement le RER représente une alternative performante.

Fluidifier le trafic automobile sur les grands axes ne permet que d'attirer plus de voitures, laissant toujours le tram ou le bus englué dans le trafic automobile.

Enfin, l'ACQU regrette que, dans le plan, on se limite à parler de « stabilisation » du trafic routier et du nombre de voitures. Elle souhaiterait plutôt qu'il y ait un engagement chiffré et volontariste de voir ce nombre d'automobiles diminuer au profit des autres modes de transport plus durables (en décidant, par exemple, une réduction de 20% du trafic routier à Uccle pour l'horizon 2010).

B. Le trafic automobile de transit

Uccle ne souhaite pas dissuader totalement le trafic de transit tant qu'une alternative crédible en transports en commun n'est pas mise en œuvre. La fluidification des grands axes doit aussi, selon elle, permettre d'absorber les flux automobiles qui se diffusent dans les quartiers résidentiels. Quant aux zones 30, Uccle envisage la poursuite et le renforcement de ce type d'aménagement.

TRITEL lui-même précise que le risque existe de laisser la circulation continuer à croître dans les secteurs aujourd'hui moins congestionnés, dès lors que les obstacles limitant la percolation du trafic sont peu répandus.

L'ACQU s'oppose à toute politique

Les impasses et les sens uniques opposés apparaissent comme deux des mesures à même d'endiguer la croissance du trafic de transit dans les zones résidentielles.



de fluidification automobile, car, à long terme, elle n'a jamais rien résolu et n'entraîne au contraire que plus de congestion : le problème est simplement reporté dans le temps.

Pour dissuader le trafic de transit, il faut partout diminuer le niveau général de circulation automobile. Les zones 30 (qui visent d'ailleurs plutôt la sécurisation) ne suffisent pas à le réduire. Elles doivent être combinées à des plans locaux de circulation qui optent, par exemple, pour les sens uniques opposés, les impasses, les boucles, les zones piétonnes, ... seules techniques réellement performantes.

C Le vélo et les jeunes

Le bureau TRITEL, dans le chapitre « État des lieux », a relevé avec intérêt l'importance de la population scolaire uccloise (estimée à plus de 30.000 élèves) et du très faible taux d'utilisation du vélo parmi elle.

De son côté, la Commune réclame la mise en œuvre complète des ICR (itinéraires cyclables régionaux). Elle envisage un réseau complémentaire d'itinéraires cyclables

communaux (ICC) favorisant l'accès aux gares, écoles... Elle met en avant sa politique en faveur des SUL (sens uniques limités).

Voilà de bons points, mais l'ACQU constate que le lien entre la population scolaire et la possible promotion du vélo n'est pas mis en avant, alors que ce dernier pourrait améliorer nettement la situation ucquoise. Mais cela nécessite une évaluation objective des ICR, ce qui n'a pas été fait. Il est évident que, pour une population jeune, les ICR n'assurent pas une protection suffisante. L'ACQU demande un réseau de pistes cyclables protégées de la circulation automobile, en profitant des larges trottoirs existants, des rues encore à double sens, des larges avenues, ... afin que demain nos enfants puissent se rendre à l'école à vélo et adoptent des choix plus réfléchis quand ils deviendront adultes.

La promotion des modes de transport alternatifs dans les écoles, outre qu'elle pourrait solutionner un ensemble de problèmes de mobilité à proximité des établissements scolaires,



Aménagements autour d'une école (panneau et zone sécurisée)

Les écoles représentent à la fois un enjeu en terme de mobilité à Uccle, mais aussi des sites à sécuriser prioritairement. Il s'agit également de recourir au milieu scolaire pour modifier les mentalités à propos de la mobilité en ville.

nécessite sensibilisation et éducation en ce qui concerne le problème très sensible des déplacements. En focalisant sur les jeunes et en démontrant de façon claire la nécessité de ces modes de transport alternatifs, on mise sur l'avenir et sur des changements de comportement et de mentalité.

Enfin, le « parc à vélo » est très important à Uccle. Quasi chaque ménage dispose dans sa cave ou dans son grenier d'un ou deux vélos jamais utilisés, mais pas toujours en état de marche. Toute mesure qui encouragerait les gens à ressortir leur vélo et à l'utiliser, même pour une faible proportion de leurs déplacements, pourrait avoir des répercussions et des effets multiplicateurs très positifs.

D. Le stationnement automobile

Uccle déclare que le recours aux modes de transport alternatifs doit se traduire par une réduction de la demande de stationnement. Elle veut encourager la rotation des véhicules dans les centres commerciaux (comme à Uccle-centre) et aussi y développer si possible **des offres supplémentaires de parking en dehors de la voirie** (le long des rues).

Dans les zones résidentielles, elle souhaite inventorier les places inutilisées pour les rendre disponibles, par exemple, par des mises à disposition en soirée et la nuit par certaines entreprises qui ne les occupent qu'en journée.

Partout, Uccle veut faire respecter l'interdiction de stationnement au droit des arrêts de bus, aux carrefours et sur les passages piétons.

L'ACQU estime que les propositions présentées ne sont pas de nature à décourager la possession d'une seconde, voire d'une troisième voiture, dans les quartiers résidentiels. Une vision d'avenir s'inscrivant dans la mobilité durable doit favoriser des solutions innovantes pour s'affranchir de l'intention éventuelle d'acquiescer cette seconde (ou troisième) voiture. Proposer de nouvelles places de parking ne fera qu'augmenter le nombre d'autos en circulation, au milieu desquelles les transports publics rencontreront toujours plus de difficultés pour atteindre une vitesse commerciale satisfaisante. Une telle politique ne peut que décourager encore plus d'automobilistes à les fréquenter et à abandonner occasionnellement leur chère voiture. On reste ainsi en plein cercle vicieux !

Enfin, l'emprise du parking automobile sur les voiries réduit très fortement l'espace disponible pour tous les autres usagers de la rue. La recherche d'une meilleure convivialité en ville passe aussi par le dégagement de certains espaces publics pour faciliter la rencontre et la convivialité entre les gens.



Parking « sauvage » à côté de la Villa Lorraine. Une telle pratique s'est généralisée dans toutes les rues à Uccle. Ceci affecte fortement la convivialité la sécurité et les autres usages collectifs de cet espace public.

IV. Conclusions

Par ces quatre exemples, l'ACQU souhaite faire prendre conscience que, seule, une politique courageuse, allant dans le sens d'un rééquilibrage de l'espace disponible pour chaque mode de déplacement, est susceptible d'améliorer à long terme la situation actuelle ; Celle-ci est en effet devenue inacceptable, quand on prend le soin d'en analyser les conséquences en matière de bruit, de pollution, de vitesse excessive, d'insécurité, de santé, de perte de convivialité et de solidarité dans les quartiers.

Chaque citoyen doit comprendre que, dans de multiples circonstances, des modes alternatifs de déplacement peuvent se révéler performants, confortables et sûrs. Seules, des actions conjointes et coordonnées sur tous les modes de déplacement sont efficaces. Il importe donc de favoriser toutes les actions de sensibilisation destinées à atteindre cet objectif.

L'ACQU espère que la phase 3 du PCMU, qui consiste en l'élabora-

tion de mesures concrètes, fera l'objet d'une publicité et d'une concertation avec les habitants, les usagers et leurs représentants, nettement plus volontariste de la part de la Commune.

Lors de notre rencontre du 18 octobre, l'échevin Marc COOLS s'y est en tout cas engagé. Il a aussi voulu apaiser nos craintes et prouver que la mise en œuvre de la phase 3 répondrait à nos attentes. Nous l'espérons vivement.

Nous reconnaissons que Monsieur COOLS, par cette rencontre, a renoué le dialogue avec notre association sur ce sujet particulièrement sensible, et nous a encouragés à prendre contact avec le bureau d'études TRITEL. Nous n'y manquerons pas.

Nous le remercions déjà de l'écoute attentive qu'il nous a réservée à cette occasion.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite des événements dans un prochain numéro de la « Lettre aux habitants ».

*Alain THIRION
et Georges MICHEL*

Le saviez-vous ?

Lors d'un vol Paris-New York aller-retour, chaque passager est responsable de l'émission de 1,2 tonne de gaz à effet de serre ! C'est ce qu'affirme le spécialiste du climat Edouard BARD, directeur du Centre européen de recherche en géosciences de l'environnement à Aix-en-Provence et qui vient de faire paraître ce 9 novembre, dans la collection Découvertes Gallimard, sous le titre « Les climats », une analyse du phénomène du réchauffement climatique et la responsabilité de l'homme face au débat de société à ce sujet. Un livre qualifié « Tout public ».



R A P P E L

**Ami(e) automobiliste,
Ne stationnez pas
sur les trottoirs
un espace public, même
devant chez vous !**

**Une telle habitude les
dégrade petit à petit**

**Stationnez
sur la chaussée**

**mais pas sur les
passages-piétons,
ni à moins de 5 m.
des coins de rue !**



Mauvaise période pour les nicheurs !

Tel était, pour son numéro de printemps 2005, le titre de l'article de tête de la revue trimestrielle « L'homme & l'OISEAU » de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) ; article signé par son Directeur francophone Hugues FANAL, qui nous a autorisé à le reproduire ci-dessous. Il s'adresse tant **aux particuliers qu'aux responsables communaux et régionaux, et aux forestiers**. Puissent-ils entendre ce message !

Le printemps 2005 fut, comme tous les précédents, catastrophique pour bon nombre de nichées. Malgré la législation, malgré les recommandations sans cesse répétées des associations de conservation de la nature, de nombreux particuliers, des forestiers et, pire, des administrations communales et même régionales exécutent ou font exécuter des travaux de coupe ou d'entretien des haies et des arbres ; et ce, en plein milieu de la période de nidification.

Le résultat est facilement imaginable : perturbation des nichées et abandon par les adultes, chute des nids, destruction des couvées et des nichées.

Fin avril, une colonie entière de hérons cendrés en a fait les frais, l'ensemble des nids ayant été détruit par un ouvrier forestier. Mais les exemples moins flagrants sont innombrables. Ici, un particulier abat un sapin et retrouve un

jeune moyen-duc ; là, un ouvrier communal taille une allée d'arbres et met à jour une portée d'écuriels ; là encore, une entreprise est chargée de « tailler bas » une haie entourant un terrain de football, mettant à sac quelques dizaines de nids de passereaux ; là enfin, un ouvrier forestier perturbe une portée de chats forestiers, tuant l'un des petits et condamnant l'autre à être élevé dans un Centre de Revalidation.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux est bien décidée à mener une campagne d'envergure pour que les autorités compétentes agissent pratiquement, afin de fournir une protection effective aux animaux sauvages protégés. Il ne suffit pas de publier un texte de loi protégeant les nids, les couvées et les nichées ! Il faut se donner les moyens de faire respecter cette protection et, avant tout, de faire en sorte de l'appliquer soi-même.

La LRBPO fera appel aux autres associations de conservation de la nature pour l'appuyer dans cette démarche.

Bec-croisé et jeunes © Pierre DIDIER



Site internet :
www.protectiondesoiseaux.be

Promenez-vous sur les chemins du Kauwberg...

Après 9 années de procédure, le jugement concernant les chemins du Kauwberg a enfin été rendu cet été. Ceux-ci sont tous confortés dans leur existence : le chemin reliant le cimetière d'Uccle à l'avenue Dolez est bien une servitude de passage et le chemin 33 n'est pas supprimé.

En effet, d'importants propriétaires immobiliers avaient contesté l'utilisation du chemin face au cimetière, estimant qu'il ne s'agissait que d'un chemin d'exploitation des briqueteries. Ils avaient souhaité clôturer son accès en 1995. Mais cette clôture, contestée pratiquement à l'unanimité, leur a été refusée par la Commission d'Urbanisme. En conséquence, les propriétaires avaient attaqué la

Ci dessous : le chemin d'usage reliant le cimetière, av. de la Chênaie à l'av. Dolez en 1954 et en 2004



© Marc De Brouwer



Le chemin 33 partant du bas de la carrière vers les prairies © Marc De Brouwer

Commune d'Uccle et la Région de Bruxelles-Capitale en justice de paix.

Dans ce dossier, l'ACQU (aidée par l'un de ses membres, l'association SOS Kauwberg) et le Cercle d'Histoire se sont portés en intervention volontaire auprès de la Justice de Paix d'Uccle pour soutenir la Commune et la Région. Grâce à leur bonne connaissance du terrain et de l'histoire du Kauwberg, les personnes, qui ont témoigné de leur utilisation des chemins, ont permis à notre avocat d'avoir une argumentation pertinente, solide et convaincante. Nous les remercions tous du fond du cœur.

Voici un extrait du jugement du 28 juillet 2005 :

« ... Disons pour droit qu'il existe une servitude publique de passage reliant l'avenue de la Chênaie, en face du cimetière de Verrewinkel, à l'avenue Dolez ;
Disons pour droit que le chemin vicinal n° 33 n'a pas disparu ; ... »

Vous pouvez donc emprunter les trois chemins du Kauwberg sans craindre d'être hors-la-loi !

Marc DE BROUWER
Administrateur

PS : Nous avons appris mi-septembre qu'un appel avait été introduit. Mi-novembre, celui-ci ne nous avait pas encore été signifié. Nous vous tiendrons au courant des derniers développements de cette action judiciaire.

Le site du Keyenbempt va faire peau neuve

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), division Espaces verts, a imaginé un plan de rénovation du site du Keyenbempt qui devrait permettre de satisfaire ses diverses fonctions de manière équilibrée. Vous en trouverez les détails ci-après.

La fonction sociale et récréative sera assurée par l'aménagement de la promenade verte sur le sentier vicinal n° 66, allant de la chaussée d'Alseberg jusqu'au moulin du Nekkersgat. Les pavés de porphyre seront maintenus sur la rue Keyenbempt pour garder l'esthétique et le charme du site classé du Nekkersgat, mais un itinéraire-bis de la promenade verte permettra aux personnes à mobilité réduite d'y accéder aisément. Les deux autres sentiers vicinaux n° 67 et 68 qui traversent le site seront également restaurés. Trois ponts en métal et bois de châtaignier non traité vont enjamber le Geleytsbeek ; un pont pour remplacer la passerelle existante, un autre pour relier l'entrée de la chaussée de Drogenbos en passant par la zone de potagers vers la

zone boisée, enfin, le troisième sera installé à la limite de la propriété des Invalides. Un pavillon d'information, pourvu d'un parking couvert pour vélos et de toilettes publiques, se situera à la croisée des chemins, rue Keyenbempt.

En dehors des sentiers, la gestion écologique d'une partie du boisement sera assurée par une accessibilité réduite, découragée par la pose de barrières de branchages qui, en évitant le piétinement, pourront offrir un refuge à la faune dont l'écureuil roux est le symbole. La gestion forestière sera différenciée. La suppression progressive des arbres d'espèces exotiques invasives, comme le prunus sérotina, ou de ceux posant un problème va permettre l'épanouissement des espèces indigènes et le



Le site du Keyenbempt est un site semi-naturel d'environ 10 ha, situé au carrefour du Bourdon, à l'angle des chaussées d'Alseberg et de Drogenbos. Il comprend la rue Keyenbempt, où est sis le moulin du Nekkersgat classé (photo ci-dessus), des espaces semi-naturels et des potagers (aménagés de chaque côté du ruisseau Geleytsbeek)

© Thérèse Verteneuil

développement d'une régénération naturelle dans un objectif de diversité biologique.

Un pré de fauche à vocation écologique apportera la diversité floristique d'un milieu ouvert. La zone marécageuse sera restaurée dans sa superficie et sa qualité en comblant les fosses de drainage et en creusant le sol ainsi que des mares permanentes afin d'offrir à la faune et à la flore le support nécessaire à un bon développement. Un fauchage annuel permettra de maintenir cet espace marécageux essentiel pour la biodiversité.

Les 3 espaces de potagers seront restructurés et assainis, principalement la partie située à l'est, dont le sol pollué sera remplacé par une couche de terre arable saine. La plantation de haies périphériques, la pose de clôtures en bois de châtaignier et de portails d'entrée apporteront à l'ensemble l'unité esthétique nécessaire à l'aspect paysager, tout en facilitant les accès et la culture des parcelles. Une certaine liberté dans l'aménagement des cabanons de rangement sera laissée aux amateurs jardiniers pour ne pas figer l'espace et

Potager Est



garder un aspect naturel et convivial. Les jardiniers devront toutefois se conformer aux clauses d'une convention d'utilisation pour respecter la gestion écologique du site.

Dans la butte des terres de déblais, un abri souterrain sera creusé et deviendra un refuge pour les petits mammifères en période hivernale. L'accès sera, bien sûr, fermé au public. Un couloir avec une grille métallique permettra aux chauves-souris de s'y accrocher.

Les travaux s'échelonneront durant l'année 2006. Les terrassements du potager côté « est » ainsi que la gestion de la zone boisée sont prévus pour le printemps, l'aménagement du marais et des chemins pour l'été et la construction des infrastructures pour l'automne.

L'aménagement du site proposé par l'IBGE va favoriser la création d'écotypes diversifiés comme le marais, les potagers, le pré de fauche, la zone boisée, les lisières boisées et arbustives, dans un souci écologique. Les principes de gestion d'une réserve naturelle seront respectés tout en préservant les

fonctions sociale, récréative et pédagogique nécessaires aux habitants de la ville.

Souhaitons que prochainement, la zone d'espace vert de la plaine du Bourdon, prévue au Plan régional d'aménagement du sol, fasse l'objet d'un aménagement similaire. Celui-ci permettrait de faire la liaison indispensable de la promenade verte entre la réserve naturelle du Kinsendael et le site du Keyenbempt, deux points forts du maillage vert bruxellois.

Thérèse VERTENEUIL
administrateur

Ruisseau Geleytsbeek



Passerelle



Bientôt, des bulles à verre à deux destinations : verre blanc et verre coloré

L'Agence Bruxelles-Propreté (ABP), qui a lancé à ce sujet une vaste campagne de communication, a demandé, notamment à notre association, par sa lettre du 27 octobre dernier, de l'aider à sensibiliser les citoyens dans sa réforme pour un meilleur triage du verre ; ce que nous faisons bien volontiers.

En effet, l'ABP procède actuellement à l'installation de nouvelles bulles à verre permettant de trier le verre en fonction de sa couleur. Chaque site sera donc équipé d'une nouvelle bulle blanche pour le verre blanc ; la bulle colorée existante accueillera le verre coloré. Cette action, planifiée jusqu'à fin janvier 2006, a pour but d'assurer un meilleur tri. Et un meilleur tri garantit un meilleur recyclage.

Le verre est un des matériaux qui se recycle le plus facilement. Et la bulle à verre a toujours été le meilleur moyen de recycler les bouteilles et bocaux. Aujourd'hui, c'est même le seul : **le verre ne sera plus accepté dans le sac bleu.** La collecte en sac bleu ne permet en effet plus d'assurer un recyclage effectif comparable à la collecte via les bulles. Et puisque, finalement, mettre du verre dans le sac blanc ne permet pas le recyclage et présente un risque à la collecte, quoi de plus naturel que les bulles. À noter enfin que, tenant compte des espaces disponibles, il y aura peut-être de légères modifications d'emplacement des sites.

Une question ? Une remarque ? La cellule Communication de l'ABP est à votre disposition via l'adresse e-mail maria.bal@bruxelles-propreté.be et également au 02/778.08.12 (de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00).

Remarque de l'ACQU

Les bulles à verre sont parfois mal placées. Elles devraient, en principe, être toujours visibles et facilement accessibles par les automobilistes.

Projet de déplacement du chemin des Pâturins à Uccle

Faut-il déplacer le chemin des Pâturins (dénommé « chemin 17 » sur les plans) pour réaliser un troisième lotissement au plateau Engeland ? L'ACQU a écrit à ce sujet au Collège communal d'Uccle.

Fin mai 2005, notre association a été contactée par des habitants de l'avenue des Pâturins. Ceux-ci, en effet, avaient été consultés par l'échevin, Marc COOLS, à propos d'un projet urbanistique de déplacement du chemin 17, lequel prolonge leur avenue vers l'avenue Dolez (face à la chapelle Hauwaert).

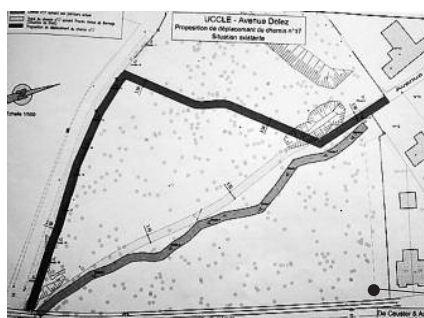
Il s'agit en réalité d'un projet urbanistique, déposé à la Commune et qui envisage le lotissement des terrains entre l'avenue Dolez et les zones « Natura 2000 » voisines, sur deux parcelles situées de part et d'autre du chemin 17. Ledit lotissement comporterait une vingtaine de maisons et impliquerait non seulement le déplacement de ce chemin 17, mais aussi son allongement conséquent. La distance entre le chemin carrossable actuel et la chapelle Hauwaert serait augmentée de près de 40 %.

Il faut savoir que l'ancien chemin vicinal, qui était un chemin creux dans sa descente vers le vallon de l'Eykelenbosbeek avant de

remonter vers la chapelle, a été remblayé (sans autorisation ?) dans les années septante. Une partie de l'assise du bout de chemin creux reste encore partiellement visible du côté de l'avenue des Pâturins.

Ce chemin ancien, creusé par l'usage, faisait partie du chemin de Rhode ou « Rodeweg » et était donc l'un des anciens chemins d'Uccle. Aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, il était la principale voie reliant Uccle à Rhode-Saint-Genèse, via Verrewinkel et Holleken. Après la vente d'une partie de la Forêt de Soignes et le tracé de l'actuelle avenue Jacques Pastur, un nouveau tronçon de l'avenue de la Chênaie relia cette nouvelle voirie au chemin 17, transformant celui-ci en un sentier emprunté uniquement par les habitants du quartier, des promeneurs et cyclistes, tout en reliant le cimetière d'Uccle au hameau de Verrewinkel.

Dans un souci patrimonial, plutôt que de déplacer ce large chemin (officiellement 3,30 m), la



avenue des Pâturins

Le chemin actuel (gris clair) traverse le terrain en oblique.

La situation projetée (gris foncé) fait presque un angle droit.

Avenue Dolez

Commune devrait envisager sa réhabilitation et en tout cas ne pas envisager son déplacement. Et s'il doit s'avérer nécessaire de lotir cette zone du plateau Engeland, ce lotissement devrait s'inscrire dans la typologie du quartier et prolonger le bâti existant de l'avenue des Pâturins avec des villas de part et d'autre d'un chemin réaménagé. C'est ce que le l'ACQU a demandé instamment au Bourgmestre d'Uccle dans sa lettre du 14 septembre 2005.

Cette position va, en effet, dans le même sens que celle adoptée par la Commune d'Uccle le 25 novembre 1999 lors de ses remarques sur le projet de PRAS II (Plan Régional d'Affectation du Sol). Nous en extrayons le « considérant » suivant et y soulignons les intentions communales :

« 175. *Considérant que la situation actuelle de l'îlot et la situation existante (tant de fait que de droit) des îlots avoisinant l'avenue de la Chênaie, l'avenue Dolez et le chemin des Pâturins, ne justifie pas que la partie d'îlot soit affectée à la zone d'habitation et qu'il s'indique en conséquence d'affecter l'îlot à **une zone d'habitation à prédominance résidentielle afin de l'accorder pleinement et de façon cohérente aux caractéristiques urbanistiques du quartier.*** »

Marc DE BROUWER
Administrateur



L'enquête publique sur l'importante étude d'incidences, relative à la demande de permis de lotir n° 476 bis sur le plateau Engeland et le projet amendé, est en cours : du 26 novembre au 25 décembre 2005

Un résumé non technique de cette étude d'incidences est disponible sur le site de la commune www.uccle.be

Le dossier complet (étude et projet amendé) peut être consulté à la commune, service de l'urbanisme, 25 rue A. Danse (rez-de-chaussée), du lundi au vendredi entre 9 et 12 heures, et aussi le mardi entre 17 et 20 heures.

L'enjeu de cette étude est fondamental pour votre environnement et la protection des zones NATURA 2000 du sud de la commune.

Informez-vous, réagissez !

De préférence, **demandez à être entendu(e) par la Commission de concertation** ou, au moins, faites part de vos remarques par écrit. Dans un cas comme dans l'autre, adressez votre lettre au Collège des Bourgmestre et Echevins d'Uccle, Hôtel communal, place J. Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles ; et ce, avant la date de la fin de l'enquête publique, soit **au plus tard le 25 décembre.**

Des explications techniques concernant le dossier peuvent également être obtenues au service de l'urbanisme le matin entre 9 et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Quoi qu'il en soit, venez, autant que possible, nombreux à la séance de la Commission de concertation, qui aura lieu le **11 janvier 2006**, probablement au Centre culturel d'Uccle.

Pour tous renseignements :
Comité Plateau Engeland,
www.plateauengeland.be
ou info@plateauengeland.be

Ce que chacun de nous peut faire, dès maintenant, pour protéger l'environnement

Selon la presse, 8 Belges sur 10 s'inquiètent de l'état de l'environnement. La plupart pensent que la solution au problème dépend surtout des Pouvoirs publics. Ce n'est vrai qu'en partie : chacun de nous doit s'y investir en adoptant de nouvelles habitudes et en modifiant son mode de vie.

Selon un récent eurobaromètre, l'environnement demeure trop peu pris en compte : la plupart du temps, hélas, l'économie et le marché passent avant tout, alors que la majorité des citoyens estime, comme nous, qu'il convient d'accorder autant d'importance à l'environnement qu'aux politiques économiques et sociales.

Mais, il apparaît aussi que bon nombre de Belges croient peu à l'impact des efforts individuels pour protéger l'environnement, ce qui est, bien entendu, des plus contestables ! On peut affirmer qu'en matière de consommation d'énergie notamment (chauffage, déplacements, éclairage), sans effort des consommateurs eux-mêmes, aucune maîtrise n'est possible. C'est tout un chacun qui doit adapter ses comportements aux exigences environnementales.

On ne peut donc qu'insister sur cette évidence : si des décisions

courageuses en ce domaine sont depuis longtemps attendues de la part des décideurs politiques à tous les échelons, **chacun de nous peut – et doit (c'est même devenu un impératif moral) – agir à son niveau pour sauvegarder l'environnement. Dans l'immédiat !**

Il serait, en effet, désolant de ne commencer à agir dans ce sens que sous le coup de la panique, ... lorsqu'il sera trop tard. Des milliers de petites actions et attitudes individuelles ont nécessairement un impact, qui sera positif ou ... négatif ; c'est selon. Évitions en tout cas ces multiples gaspillages engendrés depuis des années par notre « société de consommation », que ce soit en matière d'énergie, d'eau, de papier, de métaux (canettes de boisson, entre autres) ou de ces innombrables produits-gadgets non durables, etc. !

Jacques NIFFLE
Administrateur



Petit crapaud deviendra grand...
si l'Homme lui prête vie.
© Alain DIDIER

Un cadeau pour les fêtes de Noël



L'homme qui plantait des arbres

Publié en 1992 par notre association avec l'accord de l'éditeur Gallimard, ce petit livre de GIONO a été illustré pour nous par Serge CREUZ

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « Ce que j'ai écrit de plus humain », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Vous pouvez vous le procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,88 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE, avenue Bel-Air 25/5 à Uccle (tél : 02.344.41.51)

Écoutez Radio 1180

FM 87.7

Dans les numéros précédents, vous aurez peut-être remarqué un encart vous invitant à « Écouter Radio 1180 ». L'ACQU patronne en effet une radio. Depuis sa création en juin 1979, dans la période de grands tumultes provoqués par le projet de Périphérique-Sud, Radio 1180 tient bon. Et, quoique le statut des radios libres ait bien changé depuis, elle continue à émettre en FM sur Uccle : tous les lundis de 18 à 20 h sur 87.7 MHz.

La radio souffrit toutefois aussi de la fin des grandes heures de la mobilisation citoyenne à Uccle. Et, pour cause de droits d'auteur exorbitants, l'émission est actuellement ramenée à une durée de trente minutes, en boucle. Malgré cela, le programme des émissions hebdomadaires reste chargé : chronique du « Cercle d'Histoire et d'Archéologie d'Uccle », chronique urbanistique, chronique politique avec compte-rendu critique des conseils communaux et des conseils de police, ainsi que revue de presse communale ; telles sont les rubriques-phares de notre émission.

Très rares sont les associations de quartier disposant d'un tel média radiophonique. Le caractère hors

du commun de Radio 1180 est donc tout à son honneur. C'est comme véritable lien entre citoyens, pouvoir public et milieu associatif, qu'elle se projette dans l'avenir.

Tout en restant structurée autour des mêmes problématiques, Radio 1180 va tenter d'améliorer son interactivité, son ancrage dans l'actualité et son accessibilité. D'abord, en invitant les comités locaux à venir parler de leur quartier, des problèmes rencontrés, ainsi que des actions menées localement. Car, comme média de proximité, c'est dans le rapport à la vie locale que son action se définit. Ensuite, en suivant de manière plus assidue, plus poussée, plus critique aussi les évolutions des politiques publiques, ainsi que des grands enjeux urbanistiques et environnementaux de notre commune. Enfin, en incitant à un réel échange entre la rédaction et les auditeurs, c'est-à-dire potentiellement tout Ucclois. Pour cela, deux moyens sont à l'enquête. D'une part, la création d'une adresse électronique permettant un contact direct, simple et interactif. D'autre part, la mise sur pied d'un site internet via lequel il sera possible d'écouter l'émission de la semaine, voire certaines archives, et de consulter les enquêtes publiques en cours. Mais ces idées demanderont du temps et des moyens, leur concrétisation ne sera donc pas immédiate.

C'est avec joie que la rédaction de Radio 1180 se jette dans cette aventure particulière. Tous ces projets impliquent nécessairement un répondant de la part de nos auditeurs, et de vous, lecteurs assidus de la « Lettre aux habitants ». Nous vous tiendrons dès lors au courant de l'évolution de notre travail et vous engageons à « Écouter Radio 1180 ».

Sébastien ANTOINE
Animateur de Radio 1180

Avis à nos lecteurs non abonnés et non donateurs

Attention ! Nous ne pourrions continuer à faire paraître notre trimestriel que si nous avons assez d'abonnés payants et/ou de donateurs ; le soutien apporté par les organes officiels étant loin de suffire...

Si donc notre publication et notre action vous intéressent, un appel pressant vous est fait. Car, imprimer la « Lettre aux habitants » et maintenir une distribution gratuite (en toutes boîtes) à raison de 80% de notre tirage n'est pas tenable sans une (petite) contribution financière de votre part. Veuillez consulter à ce sujet l'encart inséré au centre du présent numéro et, notamment, l'annonce de notre agrément fiscal.

Merci d'avance à ceux qui voudront bien nous comprendre !

Le Conseil d'administration



Courrier des lecteurs



M. G. BRUYNDONCKX – MACQ, habitant au Homborch à Uccle, nous a envoyé copie de la lettre qu'il adressa le 3 avril 2005 à un représentant de chaque parti politique ucclois. Nous ne pouvons qu'approuver ses dires

Madame, Monsieur,

Comme je suppose que les sections locales des partis politiques discutent actuellement les programmes qui seront proposés aux prochaines élections communales, je souhaiterais soumettre deux problèmes – parmi d'autres – qui se posent en ce moment à la Commune d'Uccle.

1. **Abattage continu d'arbres.**

Je m'étais permis, il y a quelques mois, d'attirer l'attention de Madame l'Échevine de l'Environnement sur le fait que, depuis 15 ans que j'habite la commune d'Uccle, il ne se passe pas un mois sans que des arbres y soient abattus. Il m'a été répondu que, la plupart du temps, ces arbres sont supprimés pour permettre la construction de maisons dans le respect du plan de secteur et que, bien souvent, une replantation sur la même parcelle est imposée par les autorités communales. Ce que je constate, c'est que des centaines d'arbres ont disparu sans aucune compensation et que de nouveaux abattages sont actuellement en cours.

La Commune ne pourrait-elle pas prévoir un règlement selon lequel, pour chaque arbre abattu, un autre arbre doit être planté ? Au cas où cette obligation ne pourrait pas être appliquée à la parcelle de terrain concernée, la Commune devrait s'imposer de compenser elle-même l'abattage par la plantation d'un arbre à un autre endroit. Une telle politique, qui est appliquée dans d'autres pays, permettrait d'éviter la destruction progressive de la qualité de notre environnement.

2. **Vandalisme sur le plateau du Homborch**

La question a été mise à l'ordre du jour d'une réunion récente du conseil communal.

Un article paru dans « VLAN » avait qualifié le quartier de « Petit Chicago ». Cet article avait été inspiré par une réaction de style « extrême-droite » à la recrudescence du vandalisme. Peut-être le Conseil communal a-t-il pris connaissance des statistiques de la police. Mais, en questionnant les gens du quartier, je me rends compte du fait que ces statistiques ne font état que des actes ayant donné lieu à l'établissement d'un PV, ce qui est nettement incomplet. La plupart des « tags » ne font pas l'objet d'une plainte.

En décembre 2004 et en janvier dernier, deux vélos ont été volés dans mon garage.

En décembre, une vitre de la voiture de mon fils a été brisée devant notre domicile.

La semaine dernière, des petits voyous ont dansé la nuit sur le capot du moteur de la même voiture.

On hésite à se rendre au commissariat de police pour déclarer ces méfaits (s'ils ne sont pas couverts par l'assurance) en se disant que le temps y consacré ne garantira pas la réparation du dommage subi.

J'apprécie les efforts (un peu discrets) qui sont fournis pour effacer les « tags ». Mais il me semble que le nombre d'abribus abîmés chaque semaine (entre 23 h et 2 h du matin) est l'indice d'une présence insuffisante de la police sur le terrain, surtout la nuit.

Je suis persuadé que c'est dans la mesure où un remède n'est pas apporté à cette situation que de nombreux citoyens « normaux » sont tentés de donner leur voix à l'extrême-droite. Il suffit d'entendre les conversations dans les magasins ou devant les abribus dévastés.

Je vous remercie de votre attention et vous prie...

L'Association de Comités de Quartier Ucclais

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill
232/11 – tél. privé

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. et fax : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A tél.
(P) : 02.374.97.03

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kauwberg

Pierre. DESMET, chemin 't Cortenbos 18
tél. : 02.375.27.69

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

(en attente, suite au décès d'Emile
TOUSSAINT)

Verrewinkel-Engeland

Bernard GUSTOT, av. Dolez 464 A
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

Les « Antennes de quartier »

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Copropriétaires du Charlemagne

Lambert MARQUET, av. de l'Aulne 95/8
tél. : 02.332.16.28

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St.-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Uccle Nord-ouest

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,
1190 - tél. et fax : 02.345.65.71
robe.cmee@swing.be

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180
tél. : 02.375.28.48 – bjo@ngi.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31
fax (B) : 02.537.46.56 – d.ryelandt@avocat.be

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180
tél. : 02.375.11.96 – stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180
tél. : 02.374.60.34 – GSM (préféré) : 0472 719790
cepvdaq@pro.tiscali.be

Alain DIDIER – rue Engeland 455, 1180
tél. : 02.374.73.10 – alain.didier@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51 – sylvie.greindl@village.uunet.be

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97

(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34 – gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180
tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

Coordination :

Jacques NIFFLE

Comité de lecture :

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être
consultée sur le site internet de l'ACQU :
www.ucclecomites.ibelgique.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier
recyclé

La « Lettre aux habitants »
est publiée avec l'aide de
la Communauté française de Belgique et
de la Région de Bruxelles-Capitale.

